



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 13 juin 2013 à 20h00

Grande salle de Perroy

Madame Raymonde Schoch, Vice-présidente, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon à 20h05 en l'absence, excusée de M. Eric Hermann, Président. Toutes les déléguées, les délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse sont cordialement salués.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, Mme la Présidente informe que 34 communes sont présentes et que 47 délégué-e-s représentent un total de 82 voix.

Elle annonce que les communes de Borex, Burtigny, Coinsins, Crassier, Duillier, Gilly, La Rippe, Longirod et Trélex sont excusées et que celle de St-George est absente.

Pour le CODIR, MM. D. Rosselat et D. Dumarteray sont également excusés.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente constate que l'Assemblée peut délibérer valablement.

2) Approbation de l'ordre du jour

Mme la Vice-présidente demande si l'ordre du jour convient.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**

3) Assermentation

MM. Daniel Emery, Laurent Kilchherr, Georges Richard et Olivier A. Maillard promettent de respecter le serment lu par Mme la Vice-présidente. Ils regagnent leur place sous les applaudissements de l'Assemblée.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2013 à Chésereux

Mme la Vice-présidente demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal.

M. Roland Oppliger aimerait rectifier le 1^{er} paragraphe de la page 6, en précisant qu'il se prénomme Roland et pas Marc. Le Secrétaire en prend acte en s'excusant. Dans la mesure où il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal est passé au vote :

le procès-verbal du 24 avril 2013 est **adopté par 80 oui et 2 abstentions**

5) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Mme la Vice-présidente annonce que M. E. Hermann, Président, ne peut être présent ce soir dans la mesure où il fête ses 70 ans et qu'il a décidé de passer cette soirée avec son épouse. L'assemblée applaudit en lui souhaitant un bon anniversaire. D'autre part, il annonce qu'il désire poursuivre le mandat qui lui a été confié depuis quelques années, qu'il se met donc à disposition pour une nouvelle année et qu'en cas d'élection, il acceptera ce nouveau mandat.

Le bureau a également reçu des courriers de MM. E. Chesaux et Ch. Muller, concernant leur participation à la Commission de Gestion et des Finances. Tous deux désirant se retirer, ces postes seront donc à repourvoir. Mme la Présidente les remercie pour le travail effectué au sein de cette commission permanente.

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. G. Cretegny annonce les différents points qui seront présentés puis passe directement à l'état des lieux du P.I.R en annonçant que, à ce jour, 14 communes ont accepté ce plan d'investissements et qu'une commune l'a refusé. Les autres organes délibérants voteront ce sujet d'ici fin juin puis à l'automne. Il rappelle que le CODIR est toujours disposé à se rendre dans les communes qui le souhaitent.

M. P. Stampfli informe l'assemblée que le Conseil régional a reçu une demande du Canton pour une participation à la consultation consécutive au 2^{ème} message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales. Il s'agit de la suppression des goulets d'étranglement. Les communes pourront se prononcer à ce sujet d'ici au 25 juin 2013 et la prise de position du Conseil Régional sera à disposition.

D'autre part, concernant la consultation des horaires des transports publics 2014-2015, M. P. Stampfli tient à remercier les communes qui ont répondu à la sollicitation du CODIR, l'ultime délai étant le 14 juin 2013. Les corrections soumises par rapport aux manques flagrants des horaires 2012 ont obtenu un écho favorable du Canton. Un préavis sera déposé pour la séance de septembre 2013 par le CODIR afin de couvrir les coûts supplémentaires dans ce domaine.

M. G. Cretegny revient sur le Grand Genève et rappelle qu'il est dirigé par un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) et qu'il est assisté par deux chambres : Assises Transfrontalières et Forum d'Agglomération. Ces deux institutions se mettent en place et la 1^{ère} nommée se réunira le 21 juin prochain au Théâtre de Marens. Sous l'égide des deux Présidents des Grands Conseils de Vaud et Genève et d'un Vice-Président du GLCT, il sera question, d'une manière très générale, du financement du Grand Genève. A l'automne, c'est le Forum d'Agglomération qui sera constitué. La liste des personnes qui composent ce Forum est disponible sur le serveur du Conseil Intercommunal.

M. J.-N. Goël donne des informations concernant les zones artisanales intercommunales en précisant que l'objectif est de maintenir des zones artisanales dans le district pour des activités à faible valeur ajoutée. Le problème actuel est qu'elles sont souvent voisines d'habitations, sur des terrains à prix élevé et d'accès peu aisé. Un groupe de travail est en formation et une séance a eu lieu le 15 mai dernier avec une douzaine de personnes qui ont comme objectifs de confirmer certains sites et d'en valoriser d'autres. Une coordination sera mise sur pied, avec une feuille de route pour la suite des opérations et une cartographie sera établie.

M. J. Sommer revient sur le thème des énergies renouvelables en précisant que la phase 1 concernant l'état des lieux des études déjà menées et la détermination des champs d'action prioritaires est à bout touchant. Quatre séances de consultation se sont déroulées dans le district avec la participation de trente communes. Des questions relatives au champ d'action des communes

et relatives aux filières d'intérêt régional ont été soulevées. Les mandataires engagés prendront contact avec les communes afin d'éclaircir certaines interrogations. Trois axes ont été définis, à savoir l'information sur les filières, l'appui aux communes et les échanges d'expériences. Du point de vue du programme, le rapport intermédiaire sera envoyé en juillet 2013 (phase 1), rapport et séances de présentation en octobre 2013 (phase 2), applications, synthèse, recommandations au début 2014 (phase 3)

La présentation informatique de ces communications est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

7) Elections statutaires du Conseil Intercommunal

Mme la Vice-présidente passe aux élections statutaires. Sont élus par acclamations :

Président :	M. Eric Hermann
Vice-présidente :	Mme Raymonde Schoch
Scrutatrice et scrutateur :	Mme Valérie Jeanrenaud et M. Nicolas Walter
Scruteurs suppléants :	MM. Luc Henriod et Richard Lecoultre

Commission de Gestion et des Finances :

- M. Antoine Nicolas
- M. Pierre-Alain Schmidt
- M. Christian Graf
- M. Frédéric Guilloud
- Mme Dominique Ella Christin (nouvelle)

Suppléants pour cette commission :

- M. Frédéric Mani
- M. Roland Oppliger

8) Préavis N° 27-2013 : Comptes 2012

Mme la Vice-présidente prie le rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Müller lit le rapport de la commission de Gestion et des Finances et propose, en conclusion, d'adopter ce préavis tel que présenté.

Mme la Vice-présidente passe en revue les différents postes des comptes 2012. Elle conclut en précisant que l'exercice se boucle avec un excédent de produits de CHF 40'826.06. Pour terminer, elle lit les conclusions de la Fiduciaire D. Saugy qui a vérifié ces comptes et ouvre la discussion.

M. D. Collaud aimerait des informations concernant le compte 110.30.30 et le déséquilibre flagrant qu'il présente par rapport à l'année 2011. D'autre part, il réitère sa question de l'année précédente concernant le bilan, il aimerait un tableau récapitulatif en lien avec les préavis, leurs dépenses effectives, ainsi que les amortissements.

M. Penel informe qu'un contrôle AVS a eu lieu et qu'il a fallu rectifier les montants en lien avec les vacances. Concernant le tableau, M. B. Penel confirme que celui-ci existe, qu'il a été soumis à la Commission, et qu'il sera joint au procès-verbal de la présente séance.

M. D. Collaud aimerait que dans le dit tableau figure ce qui a été effectivement dépensé dans les préavis.

M. Penel précise que les crédits accordés ne sont jamais dépassés et que les amortissements s'effectuent conformément à ce qui est stipulé dans les conclusions des préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Vice-présidente passe au vote.

Le préavis N° 27-13 est adopté à l'unanimité

9) Préavis N° 28-2013 : Contribution de CHF 42'875.-- pour la participation 2013 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération du Grand Genève

Mme la Vice-présidente prie les rapporteurs des commissions de Gestion et des Finances et de la commission ad'hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. L. Henriod présente le rapport de la commission ad'hoc en proposant, en conclusion, d'adopter ce préavis. Dans la foulée, M. F. Guilloud, rapporteur de la commission de Gestion et des Finances, propose également d'accepter ce préavis après avoir lu le rapport.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion.

M. G. Creteigny informe que le GRFG n'existe pas, mais qu'il s'agit du Comité Régional Franco Genevois (CRFG) qui existe toujours dans les travaux transversaux.

M. J.-M. Sonney voudrait connaître le coefficient de répartition des frais entre le Canton et la Région et aimerait savoir ce qui arriverait si la Région n'existait pas.

M. G. Creteigny précise qu'il s'agit d'une question historique à savoir que lors de la création des agglomérations suite à une loi fédérale de 2003, le canton soutien les cinq agglomérations existantes et que la parité est de mise dans ce cadre-là.

M. N. Walter rappelle que l'ARN était le délégué du Canton entre 1995 et 1999 dans la mesure où ce dernier était régulièrement absent aux réunions du CRFG et que c'est donc le Président de l'ARN qui représentait les intérêts des Autorités cantonales.

M. P.-A. Schmidt demande si dans les autres agglomérations une parité avec l'Etat existe également.

M. G. Creteigny confirme qu'effectivement les communes concernées participent, mais que parfois le Canton n'entre pas toujours en matière de la même manière.

M. R. Oppliger aimerait revenir sur les conclusions précisant que l'amortissement s'effectue sur cinq ans et savoir s'il ne faudrait pas plutôt le faire en une seule fois dans la mesure où cela représente une espèce de cotisation.

M. Penel informe que c'est une habitude d'amortir sur cinq ans dans le cadre des études et que cela permet d'avoir un suivi sur tout ce qui est en lien avec l'Agglo.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Vice-présidente propose de passer au vote.

Le préavis N° 28-2013 est accepté à l'unanimité

10) Dépôt de préavis

M. G. Creteigny annonce qu'il y aura trois préavis :

29-2013 : "Aménagements 2013 pour les transports publics"

30-2013 : "Contribution de 660'000.- sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015"

31-2013 : "L'Usine à Gaz : pôle artistique de la région de Nyon
- contribution de CHF 204'000.- au projet d'extension par la construction d'une deuxième salle"

Mme la Vice-présidente passe à la nomination des Commission ad'hoc. Sont nommés :

29-2013 : M. R. Lecoultre (1^{er} nommé), MM. M. Bally, J.-C. Trotti, G. Richard, M. C. Uldry

30-2013 : M. Ch. Muller (1^{er} nommé), M. D. Richard, M. J.-M Sonney, Mme E. Meier, M. L. Henriod,

31-2013 : M. P. Burnier (1^{er} nommé), Mme L. Bermejo Dubois, M. L. Kilchherr, Ch. Girod, P. Steimer

11) Divers

M. G. Creteigny revient sur les communications du CODIR et précise que Mme F. Rattaz a pris le département de la communication et que le remplacement de M. T. Magnenat devra se faire cet automne.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie la commune de Perroy pour son accueil et passe la parole à M. Charly Muller, Syndic et délégué. Ce dernier présente sa commune en quelques mots et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Les prochaines séances se dérouleront

**le mercredi 11 septembre 2013 à Mies et
le jeudi 5 décembre 2013 dans un lieu encore à définir**

La séance est levée à 21h20

Au nom du Conseil Intercommunal

La Vice-présidente



Raymonde Schoch



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 1^{er} septembre 2013